



Institut Supérieur d'Apprentissage • CFA des CCI de Franche-Comté  
Besançon • ECD • IPV • Lons-le-Saunier • ECD • MAGESTIC • Montbéliard • ECD • Vesoul • EGC

[www.cfa-isa.fr](http://www.cfa-isa.fr)

[Accueil](#) > [L'apprentissage](#) > [Le contrat d'apprentissage](#) > [Entreprises concernées](#)

## Entreprises concernées

Les entreprises du secteur privé, ainsi que les entreprises du secteur public non-industriel et non-commercial, peuvent embaucher des apprenti(e)s.

Les entreprises s'engagent à prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage et, à ce titre, à garantir que l'équipement de l'entreprise, les techniques utilisées, les conditions de travail, d'hygiène et sécurité, les compétences professionnelles et pédagogiques du maître d'apprentissage, sont de nature à permettre une formation satisfaisante.